

**AGREMENT DE L'ACTIVITÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 janvier 2015, d'agrèer l'activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers de la Société d'Investissement à Capital Risque suivante :

**ARAB TUNISIAN DEVELOPMENT SICAR – A.T.D SICAR**

Société d'Investissement à Capital Risque

régie par Loi n° 1988-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et la loi n° 1994-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

**Siège Social** : Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A, 2<sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 – Tunis

**Capital Social** : 2 187 500 dinars divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune.